

Rapport d'évaluation

Plan d'action LES CHANTIERS DU BARROIS (SAS)



Décembre 2025

Rapport d'évaluation des engagements pris par l'entreprise LES CHANTIERS DU BARROIS (SAS) dans le cadre du programme Entreprises engagées pour la nature

LES CHANTIERS DU BARROIS (SAS)			
Date d'adhésion au programme	17/08/2021	Date d'engagement dans le programme	24/05/2023
Durée prévue pour la mise en œuvre du plan d'action déposé	3 ans (2023-2026)		

Date de transmission du rapport de suivi	23/05/2025
Plan d'action évalué	1 ^{er} plan d'action
Période couverte par ce rapport (période de référence)	2023-2025
Date de publication du rapport d'évaluation	12/2025

Méthodologie d'évaluation

L'attribution de la reconnaissance est basée sur une évaluation du plan d'action déposé par l'entreprise lors de son engagement dans le programme et de son rapport de suivi transmis après deux ans de mise en œuvre. L'évaluation est basée uniquement sur les éléments transmis par l'entreprise dans ce cadre, elle se déroule en deux étapes :

1. **L'analyse technique** du plan d'action : assurée par un bureau d'études mandaté par l'OFB, elle permet d'apprécier le caractère significatif de l'engagement et la mise en œuvre du plan d'action selon 9 critères détaillés dans la partie II de ce présent rapport. Pour chaque critère, l'entreprise se voit attribuer une classification (à renforcer, satisfaisant, exemplaire).
2. **La relecture de l'analyse technique** : assurée par un collectif d'acteurs représentatif des trois collèges de la gouvernance du programme (*Représentants d'entreprises, associations d'entreprises et entreprises; ONG, fondations; Autorités publiques, collectivités locales, établissement de recherche et personnalités qualifiées*), elle permet de compléter ou d'amender l'analyse technique en ajoutant des **avis motivés et pluriels des différentes parties prenantes des entreprises**. Ces avis sont à retrouver en partie IV de ce présent rapport.

L'évaluation permet ainsi d'attribuer à l'entreprise **des recommandations** dans une démarche d'amélioration continue.

Table des matières

I. Présentation de l'entreprise et du plan d'action	4
I.1 Engagements préexistants.....	4
I.2 Synthèse des principaux enjeux identifiés.....	5
I.3 Cadre mis en place et description des actions	7
II. Evaluation	9
II.1 Synthèse de l'évaluation	9
II.1.1 Adéquation des informations fournies	9
II.1.2 Résultats synthétiques de l'analyse.....	9
II.1.3 Conclusion évaluative.....	9
III. Recommandations	11
III.1 Recommandations relatives à la significativité.....	11
III.1.1 Précision du plan d'action.....	11
III.1.2 Complément au plan d'action	11
III.2 Recommandations relatives à la mise en œuvre	11
IV. Synthèse des retours du jury	12

I. Présentation de l'entreprise et du plan d'action

Organisation et zone géographique	2, Rue André Lallemand 55000 Bar-le-Duc
Secteurs d'activité	Les Chantiers du Barrois SAS est l'une des premières entreprises spécialisées dans le génie environnemental lié à l'aménagement des cours d'eau et des zones humides en Région Grand Est. Localisée à Bar-le-Duc en Meuse, elle intervient dans l'aménagement et la gestion de l'environnement depuis plus de 30 années.
Chiffre d'affaires	NC
Nombre d'employés	45
Site web de l'entreprise	https://leschantiersdubarrois.fr/

I.1 Engagements préexistants

En compléments de nos différentes activités liées à l'aménagement et la gestion des cours d'eau, des milieux humides, des paysages, nous avons fait le choix d'aménager les espaces de l'entreprise (lieux de production). En 2021, nous nous sommes engagés à fracturer et à revégétaliser 30% des surfaces bétonnées de notre entreprise. Ce programme lié à la gestion intégrée de l'eau et à la biodiversité nous permet de proposer des actions pilote et vitrine ouvertes sur notre quartier et sur la ville de Bar-le-Duc.

Ces actions pourront donner lieu à l'émergence d'un Tiers lieu destiné au développement d'actions de coopérations territoriales autour de la transition écologique et solidaire.

Face aux enjeux majeurs que constitue le développement durable, l'entreprise a élaboré un plan de transition écologique et solidaire concernant son site de production et l'engagement de ses activités externes (chantiers). Pour cela, plusieurs domaines ont été abordés et sont en cours de développement (Plan d'actions).

Dans le cadre du plan d'actions établit sur 5 années, notre entreprise a mis en place une démarche de progrès RSEi sur 3 niveaux :

- *Fonctionnement interne,
- *Conduite des réalisations et des projets propres,
- *Notre contribution pour le territoire.

L'objectif est de favoriser une implication de l'ensemble du personnel dans le projet de l'entreprise, de développer un référentiel métier autour de l'environnement, de renforcer l'inclusion, d'intégrer en permanence l'environnement dans notre fonctionnement et le développement de nos activités et de développer une démarche de qualité mesurable et évaluable par tous.

Des améliorations sur le fonctionnement interne sont également des objectifs prioritaires à atteindre :
*renforcer l'amélioration des usages et le contrôle des équipements intégrant la gestion et le contrôle des matières polluantes (hydrocarbures, ...) et des risques environnementaux. Ainsi, notre entreprise renforce son attention sur la gestion des déchets et l'utilisation de produits « éco-responsables ». A titre d'exemples significatifs, nous avons mis en place un composteur collectifs, des actions de sensibilisation

pour limiter la production de déchets et le ré-usage (objectif de long terme).

*travailler sur le bien-être au travail, avec la mise en place d'une évaluation sur la Qualité de Vie au Travail.

*Pour favoriser une démarche de progrès interne concernant la conduite et la réalisation de nos projets, nous avons adopté une charte de 6 engagements pour l'environnement. Celle-ci s'appuie sur le référentiel ISO14001 lié au « management environnemental ».

Ces 6 engagements sont les suivants :

- (1) une démarche environnementale intégrée aux projets,
- (2) le respect des ressources naturelles, la protection de la biodiversité et des paysages,
- (3) la gestion des déchets avec notamment la limitation de la production de déchets à la source,
- (4) la gestion concernant les risques de pollution,
- (6) la gestion des nuisances sonores,
- (5) une contribution à la lutte contre le changement climatique.

*Pour nos contributions en faveur du territoire, notre entreprise est active dans la conduite des politiques territoriales et la protection de la nature avec notamment un renforcement de nos partenariats avec les organisations environnementales : CPIE, Conservatoire des Espaces Naturels, ... Nous participons aux Contrats de Transition Ecologique du Département de la Meuse afin de favoriser la réussite des politiques territoriales de l'environnement. La mise en place récente d'une centrale photovoltaïque sur le site de l'entreprise est une opération importante qui s'inscrit dans les programmes territoriaux de transition énergétique. Cette centrale se base sur la mise en place d'un partenariat avec le producteur d'énergie citoyen et solidaire ENERCOOP.

*Par ailleurs, notre entreprise souhaite favoriser la transition écologique d'autres entreprises. Cette démarche est abordée dans les réunions régionales du réseau des entreprises d'insertion (IAE – Insertion par l'Activité Economique - Grand Est). Nous souhaitons favoriser le développement de démarches d'accompagnement liées à la biodiversité, l'eau et les paysages au sein des entreprises ce réseau.

*Un autre domaine en réflexion est celui de la valorisation du bois lié à l'organisation de nos chantiers - trois options sont pour nous importantes : favoriser des dispositifs de conservation des bois morts et rémanents sur les sites de chantier (dans la mesure où cela est possible), produire du BRF (Bois Raméal Fragmenté) et des plaquettes bois pour notre autoconsommation énergétique (étude de faisabilité sur un réseau de chaleur local).

I.2 Synthèse des principaux enjeux identifiés

Dans la conduite du projet de notre entreprise nous pouvons retenir 7 défis prioritaires :

Défi 1 : Réaliser l'objectif de végétalisation de 30% des surfaces anthroposées de notre entreprise avec la conduite d'une évaluation naturaliste annuelle. Intégrer ces aménagements dans le dispositif jardin au naturel porté par le réseau des CPIE.

Défi 2 : Favoriser dans la zone commerciale et industrielle où nous nous trouvons, le développement d'un maillage de trames vertes et bleues reposant sur la conduite préalable d'un diagnostic écologique. Ce défi doit permettre de favoriser une meilleure prise en compte de la biodiversité dans le projet des entreprises périphériques et dans les actions conduites par les collectivités et les habitants dans la gestion des espaces verts en milieu urbain.

Défi 3 : Réaliser une démarche d'interprétation liée à l'environnement, la gestion de l'eau et la biodiversité sur le site de notre entreprise dans le but de sensibiliser en interne et en externe tous les acteurs du projet de notre entreprise.

Défi 4 : Récupérer et stocker l'ensemble des eaux en provenance des toitures et élaborer des aménagements innovants pour une gestion durable de l'eau.

Défi 5 : Développer une pépinière de végétaux cultivés sur le principe de l'agroécologie exploitable pour différents programmes d'aménagement des ressources naturelles.

Défi 6 : Réaliser un support de sensibilisation et d'accompagnement de projet permettant de mieux intégrer la prise en compte de la biodiversité dans la réalisation des stations d'épuration collectives à filtre planté de roseaux

Défi 7 : Réaliser un support de sensibilisation à l'attention de nos équipes concernant la biodiversité dans la conduite des travaux.

I.3 Cadre mis en place et description des actions

Périmètre du plan d'action	Ensemble de la chaîne de valeur ; sites sous gestion directe (le siège de l'entreprise : espaces administratifs, zones de dépôt et de maintenance) ; différents sites liés à l'organisation de chantier.
Durée prévue pour la mise en œuvre	3 ans (2023-2026)
Nombre d'actions cœur de métier	6

Actions cœur de métier	<ul style="list-style-type: none">• 1. Créer un document général d'action relatif à la nature et à la biodiversité pour l'ensemble de nos activités d'ici 2023 et s'assurer de sa bonne appropriation par les équipes techniques d'ici 2025• 2. Défi 1 : Réaliser l'objectif de végétalisation de 30% des surfaces anthroposées de notre entreprise avec la conduite d'une évaluation naturaliste annuelle. Intégrer ces aménagements dans le dispositif "jardin au naturel" porté par le réseau des CPIE.• 3. Défi 2 : favoriser dans la zone commerciale et industrielle où nous nous trouvons, le développement d'un maillage de trames vertes et bleues reposant sur la conduite préalable d'un diagnostic écologique. Ce défi doit permettre de favoriser une meilleure prise en compte de la biodiversité dans le projet des entreprises périphériques et dans les actions conduites par les collectivités et les habitants dans la gestion des espaces verts en milieu urbain.• 4. Défi 4 : Récupérer et stocker l'ensemble des eaux en provenance des toitures et élaborer des aménagements innovants pour une gestion durable de l'eau.• 5. Défi 5 : Développer une pépinière de végétaux cultivés sur le principe de l'agroécologie exploitable pour différents programmes d'aménagement des ressources naturelles.• 6. Développement d'une démarche éco-responsable liée à nos différents achats
-------------------------------	--

Observations

Les 6 actions cœur de métier sont centrées sur les sites de production de l'entreprise et prennent peu en compte les chantiers sur lesquels l'entreprise intervient. Seule l'action 1 « Créer un document général d'action relatif à la nature et à la biodiversité pour l'ensemble de nos activités d'ici 2023 et s'assurer de sa bonne appropriation par les équipes techniques d'ici 2025 » concerne les pratiques permettant de protéger et de favoriser la biodiversité dans le cadre des chantiers.

Actions complémentaires	<ul style="list-style-type: none">• 1. Défi 3 : Réaliser une démarche d'interprétation liée à l'environnement, la gestion de l'eau et la biodiversité sur le site de notre entreprise dans le but de sensibiliser en interne et en externe tous les acteurs du projet de notre entreprise.
--------------------------------	--

- 2. Défi 6 : Réaliser un support de sensibilisation et d'accompagnement de projet permettant de mieux intégrer la prise en compte de la biodiversité dans la réalisation des stations d'épuration collectives à filtre planté de roseaux
- 3. Défi 7 : Réaliser un support de sensibilisation à l'attention de nos équipes concernant la biodiversité dans la conduite de nos travaux

Observations

L'entreprise a identifié 3 actions complémentaires qui semblent pertinentes pour sensibiliser les salariés et des partenaires de l'entreprise aux enjeux de biodiversité.

II. Evaluation

II.1 Synthèse de l'évaluation

II.1.1 Adéquation des informations fournies

Les informations fournies par l'entreprise sont extrêmement détaillées. Cependant, la qualité informationnelle demeure inégale. Les enjeux de biodiversité sont identifiés de manière générale sur l'ensemble du document fourni, mais leur formulation manque de clarté et se confond avec la description des actions. Certains impacts significatifs liés au cœur d'activité, notamment sur les chantiers (émissions de GES, consommation d'eau), ne sont pas mentionnés.

Le périmètre d'analyse et d'action est par ailleurs principalement centré sur le site de production, alors que les impacts majeurs sont reconnus comme se situant sur les chantiers.

Globalement, les actions sont présentées de façon structurées et cohérentes. L'utilisation d'une approche méthodologique formalisée (Agir, Planifier, Réaliser, Vérifier) contribue à la lisibilité du plan d'action et à la compréhension de son pilotage. Le cadre territorial est bien identifié, traduisant une volonté de conformité aux cadres existants.

Néanmoins, les objectifs et indicateurs sont partiellement renseignés : seuls quelques objectifs sont chiffrés et la majorité des indicateurs se limite au suivi des étapes de mise en œuvre, sans permettre une évaluation réelle des résultats ou des impacts sur la biodiversité.

Si les moyens financiers sont précisément indiqués pour chaque action et apparaissent cohérents, les moyens humains restent insuffisamment détaillés pour apprécier la capacité opérationnelle réelle de l'entreprise.

Dans l'ensemble, les informations permettent de comprendre l'intention et la structuration du plan, mais ne sont pas suffisamment orientées résultats pour évaluer pleinement sa pertinence et son efficacité au regard des enjeux biodiversité propres à l'activité de l'entreprise au travers de ses chantiers.

II.1.2 Résultats synthétiques de l'analyse

Significativité du plan d'action initial

Spécifique	Mesurable	Additionnel / Pertinent	Réaliste	Temporellement cadré
Suffisant	Suffisant	Suffisant	À renforcer	Exemplaire

Mise en œuvre à 2 ans

Parties prenantes	Amélioration continue	Suivi indicateurs / Planning	Cohérences Résultats / Enjeux
À renforcer	À renforcer	À renforcer	À renforcer

II.1.3 Conclusion évaluative

Le plan d'action de l'entreprise présente une structuration formelle satisfaisante et une cohérence avec ses moyens financiers. Les actions identifiées pour le site de production génèrent des effets positifs et mesurables sur la biodiversité.

Néanmoins, le plan demeure insuffisamment aligné avec les impacts réels de l'activité, largement liés aux chantiers. Le périmètre d'action apparaît trop restreint au regard des enjeux identifiés, et plusieurs

enjeux clés ne sont que partiellement ou indirectement pris en compte. Le manque de précision sur les objectifs, les indicateurs de résultats, les moyens humains et le processus d'amélioration continue limitent l'impact du dispositif.

Pour gagner en pertinence, le plan d'action devrait clarifier les enjeux prioritaires, être recentré sur les chantiers, renforcer les objectifs chiffrés et les indicateurs d'impact, et expliciter les responsabilités et ressources humaines mobilisées. En l'état, il constitue une première étape de structuration mais gagnerait à être renforcer afin de répondre pleinement aux enjeux biodiversité de l'entreprise.

III. Recommandations

Sur la base de l'évaluation réalisée, des points d'amélioration ont été détectés. Des recommandations sont dès lors émises afin de permettre à l'entreprise de s'inscrire dans une logique d'amélioration continue. Ces recommandations doivent permettre à l'entreprise de renforcer son engagement en faveur de la biodiversité. Elles visent à faciliter la mise en œuvre des points d'amélioration mais ne constituent pas l'ensemble des réponses à apporter pour accéder au niveau de reconnaissance supérieur.

III.1 Recommandations relatives à la significativité

III.1.1 Précision du plan d'action

Il conviendrait de formuler explicitement les enjeux biodiversité liés au cœur d'activité (les chantiers) avant de décliner les actions correspondantes.

L'entreprise pourrait également généraliser la définition d'objectifs quantitatifs ou qualitatifs mesurables pour chaque action, en complément des seules étapes de mise en œuvre, afin de permettre une évaluation des résultats et des impacts.

Le plan d'action gagnerait à intégrer clairement les responsables de chaque action, les rôles associés et le temps dédié, afin de sécuriser la mise en œuvre opérationnelle du plan.

Enfin l'entreprise pourrait davantage détailler les modalités de révision du plan (critères d'ajustement, arbitrages, intégration des retours d'expérience), au-delà des bilans annuels mentionnés.

III.1.2 Complément au plan d'action

Il semblerait pertinent que l'entreprise propose des actions liées aux enjeux de biodiversité sur les chantiers qu'elle mène, comme par exemple :

- La gestion des déchets
- La prévention et le traitement des pollutions accidentielles,
- La limitation des impacts sur les sols, l'eau et les habitats naturels,
- La prévention de la propagation des espèces exotiques envahissantes,
- La réduction des consommations d'eau et des émissions de GES liées aux chantiers.

III.2 Recommandations relatives à la mise en œuvre

La finalisation rapide du document cadre relatif à la prise en compte de la biodiversité sur les chantiers (action 1) constitue un levier clé car il est à date le seul élément qui soit en rapport avec les chantiers de l'entreprise. Celui-ci pourrait être décliné en outils opérationnels simples (fiches pratiques, check-lists) et testé sur des chantiers pilotes avant un déploiement progressif. C'est sur ce sujet que l'entreprise devrait donc mobiliser ses moyens à court terme.

Il apparaît par ailleurs nécessaire de repenser le plan d'action en fonction de l'impact réel des activités de l'entreprise sur la biodiversité, en recentrant donc les efforts sur les chantiers, qui concentrent l'essentiel des enjeux.

Cette priorisation doit s'accompagner d'une sécurisation des moyens humains et financiers.

La mise en œuvre du plan d'action gagnerait par ailleurs à être renforcée par un pilotage opérationnel plus formalisé, reposant sur l'identification claire de responsables pour chaque action, avec un temps dédié, et sur un rôle explicitement défini de la direction dans le suivi et les arbitrages. Cela permettrait également de renforcer l'appropriation du plan d'action par les équipes opérationnelles.

Enfin, l'entreprise pourrait formaliser un véritable processus d'amélioration continue, avec des évaluations régulières, permettant de capitaliser sur des retours d'expérience et donc d'ajuster le plan.

IV. Synthèse des retours du jury

La relecture est effectuée par des représentants de 3 collèges :

- Collège « représentants d'entreprises, associations d'entreprises »
- Collège « ONG, fondations »
- Collège « Autorités publiques, collectivités locales, établissements de recherche et personnalités qualifiées ».

Cette relecture vise à aboutir à une évaluation équilibrée et n'est pas une contre – expertise d'où une restitution synthétique de la part des relecteurs.

Les résultats sont retranscrits de manière synthétique ci-après.

CONCLUSIONS EVALUATIVES

L'ensemble des membres du jury était en accord avec les conclusions évaluatives.

Les membres du jury ont émis les avis complémentaires suivants :

Le jury a regretté le manque de clarté du dossier avec un grand nombre de détails fourni qui ne permet pas de faire ressortir les enjeux essentiels du plan d'action.

La mise en œuvre du plan d'action semble pâtir d'un manque de formalisation et de cadrage initial.

RECOMMANDATIONS

L'ensemble des membres du jury était en accord avec les recommandations.

Les membres du jury ont émis les recommandations complémentaires suivantes :

- Recentrer le plan d'action autour des actions cœur de métier les plus pertinentes
- Se référer au Guide pour l'action EEN afin de mieux répondre aux attentes du programme